

Communiqué de presse

3 décembre 2008

Journée internationale des personnes handicapées : un budget d'assistance pour tous !

Les personnes qui ne peuvent en raison de leur handicap accomplir les gestes quotidiens de manière autonome souhaitent pouvoir bénéficier d'un soutien pour les actes intimes de la vie ordinaire, pour gérer leur ménage ou pour travailler. Avec le budget d'assistance (www.budgetdassistance.ch), elles peuvent mener une vie autonome et responsable en engageant, seules ou avec l'aide de leur représentant légal, du personnel privé qui les assistera dans les domaines où elles dépendent de l'aide d'autrui.

« Quand je veux me lever le matin, mon assistante vient » dit Hanspeter Patt. « Elle me lave, m'habille, me transfère sur ma chaise roulante électrique et me sert mon petit-déjeuner. Ensuite je me rends au bureau en transports publics accessibles en chaise ». Cette personne en situation de lourd handicap physique a décidé grâce à son courage et au soutien de ses parents de ne pas suivre la voie tracée école spécialisée-institution-atelier protégé. Grâce au soutien de ses parents, il a fréquenté l'école publique de son village et fait un CFC d'employé de commerce. Grâce au budget d'assistance, il a son propre domicile et a engagé quatre assistantes personnelles.

Une autre bénéficiaire en situation de lourd handicap physique, Béatrice Renz, estime que grâce à ce montant financier « Je suis une personne handicapée ET autonome, différente ET égale. Comme « Je peux choisir les assistants que j'emploie, j'observe que la relation aidant-aidé se passe mieux, car cela favorise le respect et la complicité. Avec le budget d'assistance, ce n'est plus une personne qui donne et l'autre qui reçoit, ce sont deux personnes qui deviennent partenaires ».

Pour Corentin 9 ans, avec un handicap mental, le budget d'assistance lui permet de rester intégrer scolairement en 2^{ème} année primaire. Pour sa maman, « c'est important pour son développement qu'il ait des contacts avec ses pairs, des enfants « normaux ». « Je suis heureuse parce que grâce au budget d'assistance, mon fils a pu rester en famille avec un suivi qui lui permet d'évoluer ».

Un budget d'assistance pour tous !

Le Conseil fédéral a décidé de promouvoir pour les personnes en situation de handicap la possibilité de mener une vie autonome et responsable. Dans ce but, il prévoit d'introduire dans l'assurance invalidité une nouvelle prestation intitulée « participation aux frais d'assistance ». La participation aux frais d'assistance se fonde sur les résultats de l'expérience pilote du budget d'assistance. Cette décision a réjoui les participants et leurs familles, car c'est une étape importante qui a été franchie en faveur du choix : vie à domicile/vie en institution. Cependant le Conseil fédéral a décidé de limiter le cercle des bénéficiaires de cette nouvelle prestation en excluant toute personne handicapée au bénéfice d'une représentation légale. Plusieurs associations de personnes handicapées ont lancé un appel pour récolter des signatures (cf. appel ci-joint ou www.cap-contact.ch), pour demander que les personnes mineures ou adultes avec tutelle/curatelle puissent elles aussi bénéficier de cette nouvelle prestation comme c'est le cas dans l'expérience pilote.

En ce 3 décembre 2008, journée internationale des personnes handicapées, nous demandons que les personnes handicapées avec représentation légale puissent bénéficier d'une alternative aux placements institutionnels. Le modèle budget d'assistance doit rester ouvert à toute personne handicapée avec une impotence reconnue, indépendamment de son genre de handicap ou de son âge.

Dominique Wunderle,
tél. 079 698 90 64 – Email : info@cap-contact.ch